



POSTULAT

Auteur	Commission EFCS par Tarcis Ançay, PS/GC, Eric Jacquod, UDC, Nicolas Bonvin, PDCVr et Didier Morard, PLR/FDP
Objet	Renforcement de l'animation pédagogique en enseignant pour l'éducation physique à l'école 1H-8H
Date	16/11/2021
Numéro	2021.11.440

L'enfant a besoin de mouvement pour grandir et être en santé, physiquement et psychologiquement. Les recherches confirment que l'activité génère des interactions sociales et facilite l'apprentissage à l'école.

A la suite des diverses restrictions liées au semi-confinement et aux épisodes COVID, la santé des enfants et adolescents a été mise à mal. 22% des enfants ont nettement moins bougé. L'Office fédéral de la statistique via Jeunesse et Sport confirme que la proportion de jeunes physiquement inactifs en Valais a encore augmenté de 7.6 % à fin 2020.

En 40 ans, les enfants ont perdu 25% de leurs capacités cardiaques et un enfant sur six est en surpoids.

De plus, on sait que les enfants et adolescents de 6 à 16 ans passent env. 90% de leur temps en position assise ou couchée (Promotion santé suisse). 16% des jeunes âgés de 6 à 11 ans ont pour seule occasion de bouger les leçons d'éducation physique à l'école. Le rôle de levier que joue l'école en matière de pratique du mouvement prend de plus en plus d'importance. Tous les élèves doivent avoir la possibilité de se maintenir en santé et de développer leurs capacités physiques de manière optimale, en toute sécurité, au sein des institutions et infrastructures scolaires.

Actuellement, l'enseignement de l'éducation physique dans les classes de 1H à 8H du canton est dispensé par les enseignants généralistes. Les spécialistes interviennent quant à eux à partir du cycle d'orientation. Depuis de nombreuses années, des communes ont pris l'option d'engager à leurs frais des spécialistes pour encadrer et seconder avec succès les généralistes. En parallèle trois animateurs pédagogiques (2 pour le Valais Romand et 1 Haut-Valais) interviennent sur demande pour épauler, soutenir des projets, valider des organisations, conseiller des aménagements sportifs.

L'idée de ce présent postulat demande au DEF d'étendre cette offre pour que tous les élèves du canton puissent bénéficier de ce soutien de la part d'un spécialiste et de renforcer ce système d'accompagnement « sur demande » déjà en place qui fonctionne bien.

Aujourd'hui, chaque élève doit pouvoir participer à une activité sportive, l'encadrement des élèves à besoins de santé particuliers ou en situation de handicap, y compris les élèves blessés en fait partie.

Ce postulat propose d'aller plus loin et de manière plus soutenue en faveur du mouvement et du sport à l'école dans un souci de qualité et de respect de la loi préconisant 3 périodes complètes et professionnelles de l'enseignement de l'éducation physique en Valais mais aussi dans une perspective de levier pour donner envie aux enfants à s'engager dans une pratique sportive.

Conclusion

En conclusion, il est demandé que chaque arrondissement scolaire puisse bénéficier d'un enseignant ressource

principalement à l'école primaire. Pour ce faire, il s'avère nécessaire de doubler les 3 postes de 20 % de 0.6 EPT à 1.2 EPT et ainsi permettre à tous les jeunes de bénéficier de ce soutien spécifique.